



Info COVID-19 : mesures fiscales et sociales exceptionnelles

Madame, Monsieur,

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures exceptionnelles permettant aux entreprises en difficulté de reporter certaines échéances fiscales et sociales.

Vous trouverez ci-dessous deux fiches Questions/Réponses réalisées par le MEDEF, qui expliquent ces mécanismes.

[>> Accéder au questions/réponses sur les mesures fiscales](#)

[>> Accéder au questions/réponses sur le report de cotisations sociales](#)

[>> Accéder également au communiqué de presse Bercy-ACOSS](#)

Une question ? Un complément d'information ?

Adressez vos questions à covid19@medef.fr